FAITS DIVERS

ANSERŒUL

Blessé léger

Jeudi, vers 15h, une voiture a versé au fossé à la chaussée de Renaix. Légèrement blessé, l'automobiliste a été transporté vers l'hôpital Sant-Maria de Renaix.

BARRY

Effets volés

En l'absence de ses occupants, une maison a été visitée dans la nuit de mercredi à jeudi à la rue de l'Église Saint-Albin. Divers objets dont des montres et des bagues ont été dérobés.

FROYENNES

Autoroute bouchée

Jeudi, vers 15 h 30, un accident s'est produit entre une voiture et un camion sur l'autoroute E42, dans le sens Mons-Tournai. L'incident n'a pas fait de blessé mais a causé d'importants embarras de circulation.

TOURNAI

En plein jour

Mercredi, vers 16 h 35, on a volé dans une voiture stationnée sur la place Crombez. La vitre a été brisée, des CDs et des lunettes de soleil volés.

Dégâts matériels

Vers 23 h 15, ce mercredi, un accident de roulage s'est produit à la rue Paul Pastur. Trois véhicules ont été accrochés par une voiture en mouvement.

Des tags

Un individu a été intercepté par une équipe de la police de Tournai alors qu'il dessinait des graffitis sur la façade d'un immeuble de la place Saint-Pierre.

Bris de vitre

Jeudi, vers 1 h 15, des dégradations ont été commises sur une habitation de la rue des Carliers. La vitre de la porte d'entrée a été brisée. Plus tard, vers 8 h 50, c'est une maison du chemin Montagne qui a été touchée.

ORCQ

Rencontre inégale

Un accident de roulage s'est produit entre un cycliste et une voiture jeudi, vers 6 h 35. L'usager faible a été blessé.

RAMEGNIES-CHIN

Vol simple

On a constaté jeudi vers 8 h 10 le vol d'un ordinateur portable dans un établissement scolaire de la chaussée de Tournai.

BRUNEHAUT

Pas de blessé

Jeudi, un peu après minuit, un véhicule a percuté un poteau électrique à l'angle de la rue de Saint-Maur. Dégâts matériels.

ATH • *Le dossier du stationnement payant*

Délibérations liées au tarif : feu rouge de la tutelle

Le collège provincial, jeudi avant-midi, n'a pas approuvé des délibérations du Collège et du Conseil communal d'Ath, à propos du parking.

Le stationnement dans la Cité des Géants suscite depuis plusieurs mois des interrogations quant à divers aspects formels. CE 778296

LE DOSSIER du stationnement payant n'est certainement pas clos à Ath. On sait que le sujet a suscité depuis plusieurs mois des interrogations quant à divers aspects formels.

Hier à Mons, le Collège provincial, en sa qualité d'autorité de tutelle, n'a pas approuvé des délibérations du Collège échevinal d'Ath (12 juin 2006) et du Conseil communal (9 novembre 2006), la délibération du Conseil étant en fait une ratification de la décision prise en juin par le Collège.

Il s'agit ici de la question liée à la modification des tarifs pour le stationnement à Ath. Au-delà de la période choisie (en pleine campagne électorale !), l'opposition avait dénoncé un vice de forme puisque la décision avait été prise par le Collège alors que c'est le Conseil qui est compétent pour une modification du règlement-taxe.

Les autorités communales ont un délai de dix jours pour introduire un recours contre cette décision de la Députation permanente qui constitue une nouvelle gifle (prévisible) pour la Ville d'Ath.

Dossier pas clos

Ce dossier qui déborde de points d'interrogation n'est certainement pas clos.

D'une part parce que les autorités de tutelle devront aussi immanquablement se pencher sur la légalité même du stationnement payant à Ath (depuis 2004), dans la mesure où personne ne semble avoir une délibération du Conseil communal (non du Collège) relative à la délégation de gestion du stationnement.

Cette décision aurait également dû être approuvée par le Collège provincial, mais la Direction générale des pouvoirs locaux de Mons n'a pas trace de ce dossier.

D'autre part parce que les conséquences de ces « vices de forme » (à la fois pour la délégation de gestion et pour la modification des tarifs) pourraient être importantes. La valeur des actes posés par la société à laquelle a été confiée la gestion du stationnement pourrait-elle être remise en cause ?

De la validité des redevances perçues

Depuis 2004, des citoyens, en se stationnant dans certaines zones à Ath, ont alimenté les caisses de la Ville et d'une société privée.

Le 23 novembre dernier, le ministre Philippe Courard (PS) était déjà assez clair à ce sujet :

« *Je ne peux m'empêcher de m'interroger sur d'une part la validité juridique des décisions prises à ce jour par les autorités communales de la ville et plus encore quant à la validité des actes posés, des redevances perçues* » indiquait-il en répondant au député Jean-Luc Crucke (MR).

Sans même évoquer la question de la validité juridique de l'ensemble des redevances perçues depuis 2004 à Ath, une première question émerge après la décision prise hier par le Collège provincial : quel est le tarif aujourd'hui applicable en « zone rouge » à Ath ? Sur quelle base légale (quel règlement-taxe) peut-on contraindre un usager à payer la somme de 12 € pour une demi-journée de stationnement dans la Cité des géants ? Des citoyens pourraient-ils aller jusqu'à exiger de récupérer des sommes versées ?

Enfin, nul doute aussi que les autorités de tutelle devront analyser à court terme la surprenante existence de deux procès-verbaux différents pour une même réunion du Collège échevinal, celle du 12 juin 2006 en l'occurrence.

F.H.

BASÈCLES • *In memoriam*

Jean-Claude Mauroit

Né à Quevaucamps le 13 décembre, Jean-Claude a quitté les siens le 15 décembre, à l'âge de 66 ans.

Après 30 ans dans les services clientèle de la SNCB où il s'inquiéta particulièrement du sort réservé aux personnes à mobilité réduite, le défunt a offert ses loisirs aux associations locales. Tant chez les jeunes du football basèclois que par ses engagements au sein des paroisses de Basècles et Bon-Secours ou autres mouvements associatifs, Jean-Claude œuvra toujours dans l'ombre, simplement, avec efficacité et rigueur.

Président du cdH de Belœil depuis 6 ans, il s'est beaucoup investi pour qu'aboutissent ses nombreuses idées novatrices, principalement orientées vers le social. Il laisse à ses amis le soin de les appliquer sur le terrain.

Toutes ces qualités et bien d'autres ont été dévoilées au cours des funérailles suivies par de très nombreux amis et connaissances. L'abbé Bruneel, curé honoraire de la basilique Notre-Dame de Bon-Secours prononça l'homélie tandis que de l'abbé Caufriez, curé de Basècles, officia en tant que célébrant.

Notre journal, dont il était un fidèle lecteur, présente ses plus sincères condoléances à la famille de celui qui, au-delà de la mort, a souhaité que la Croix-rouge locale bénéficie des dépenses envisagées par l'un ou l'autre, à son égard.

Comment faire paraître un avis nécrologique ?

Le plus simple est de vous adresser à un entrepreneur de pompes funèbres. Il connaît la procédure à suivre et les tarifs, peut vous proposer des textes modèles et vous assister en vous conseillant et en agissant concrètement.

Vos avis nécrologiques peuvent nous être transmis

par fax **070 23 36 97** jusqu'à 19 heures (tarif zonal)

Pour renseignements complémentaires, vous pouvez joindre directement notre service nécrologie (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, les dimanche et jour férié de 15 h à 20 h)

par tél **070 23 36 93**

11w60479702-02

Consultez le nouveau site des avis nécrologiques, remerciements, anniversaires et dépôt de condoléances

http://www.Souvenez-vous.be

11w60633301-01

RUMES • *Commune sinistrée*

Rentrez vos dossiers

Suite aux intempéries du 13 juin 2006, la commune de Rumes a été reconnue « Commune sinistrée » (Arrêté royal du 12/10/2006 publié au Moniteur le 07/11/2006). Toute personne dont l'immeuble a subi des dégâts causés par les pluies intenses accompagnées de grêlons survenues ce jour-là est priée de se présenter à l'Administration communale, Place à Taintignies avec les factures acquittées et l'attestation de l'assurance spécifiant le montant des réparations non remboursé.

S'il vous est impossible de vous déplacer, veuillez contacter Madame Francine Woiemberghe (069/67 25 46) qui se rendra à votre domicile.

POLICE LENS • *Janvier 2007*

Planning radar

2 janvier 2007 : Silly (N 57), Enghien (N 7), Jurbise (rue de Masnuy), Chièvres (N 525) ; **9 janvier 2007** : Lens (rue de Cambron), Silly (N 540 - école), Brugelette (avenue Saint-Martin), Chièvres (avenue Florent Declercq) ; **11 janvier 2007** : Enghien (N 7), Silly (N 7) ; **12 janvier 2007** : Jurbise (N 524 - école), Enghien (N 55 bk 0,5 - piscine), Silly (rue d'Hoves - école), Enghien (N 7) ; **16 janvier 2007** : Chièvres (drève de Beaumont), Lens (N 56), Silly (rue de Graty), Brugelette (N 523) ; **22 janvier 2007** : Jurbise (N 56), Lens (rue du Thy - école), Jurbise (rue des Masnuy), Jurbise (chemin du Prince) ; **26 janvier 2007** : Jurbise (N 56), Brugelette (N 523) ; **29 janvier 2007** : Enghien (N 7 / rue Viaduc), Silly (rue du Moulin - école), Silly (N 55), Enghien (N 7) ; **31 janvier 2007** : Brugelette (rue Delmotte / N 56), Chièvres (drève de Beaumont), Jurbise (rue d'Erbisoeul).

Bonnes affaires

Brocantes *Antiquités*

J.-M. GREGOIRE achète très cher meubles anciens, objets d'art et curiosités. ☎ 081/44.43.95.

11-53227502-02

Avis aux lecteurs

Si dans certains cas, vous êtes invités à verser une somme d'argent, la prudence s'impose et requiert de s'informer avant tout versement ou signature de documents obligeant à un paiement, peu importe le montant ou sa destination déclarée (par exemple frais de dossier ou d'inscription, de garantie, etc.). En cas d'abus, il est recommandé de nous avertir par écrit ou d'écrire au **Jury d'éthique publicitaire, avenue Louise, 120, boîte 5, 1050 Bruxelles,** en communiquant tous éléments utiles.

Auto SPOTTER.be

Autos achats

Achat tous véhicules, tout état + camion + génie civil. ☎ **0496/79.24.24**.

13-53239502-02

Autos locations

Location de camionnettes, à partir de 50€ la journée, 300 km gratuits. ☎ 081/21.15.94 - 0479/43.76.07

11-53227204-03

Autos accessoires

Vente pièces occasion pour véhicules Ford. **MOTOR 2000, Champion - 081/21.15.94.**

11-53227002-02

ATH • *Vol par effraction*

Voleurs surpris par la propriétaire

Mercredi, une habitation située dans la rue de la Haute Forière a été visitée par des cambrioleurs.

La porte de la cuisine a été forcée à l'aide d'un pied-de-biche. Les intrus ont fouillé les meubles du salon et des chambres du rez-de-chaussée. Apparemment seuls des bijoux de fantaisie ont été dérobés. Les auteurs ont sans doute été surpris par l'arrivée de la propriétaire car ils ont quitté les lieux en passant par la fenêtre de la chambre à coucher, située en façade de la maison.

MOUSCRON • *Vol avec violences*

Un jeune frappé pour sa sacoche

Ce jeudi, vers 2 h 50, un garçon de 25 ans s'est fait voler sa sacoche alors qu'il circulait dans la rue du Roitelet. Trois individus dont l'un portait un training foncé avec une casquette rouge lui ont d'abord demandé une cigarette, avant de le frapper à plusieurs reprises et de lui arracher son sac. La victime qui résistait a été molestée pour 5 € et un CD. Légèrement blessé et choqué, il a été emmené par le service 100.

J.G.

Placez votre petite annonce dans la rubrique SPOTTER du groupe Vers l'avenir et de passe-partout

A PARTIR DE 3,30 €* TVA c. pour 1 ligne de 25 caractères * MINIMUM 100 CARACTÈRES

Conditions pour les professionnels : merci de nous contacter au 0800/99 008.

408 975 lecteurs **Gr. Vers l'Avenir (9 éditions Wallonie)** ..... Clôture : jeudi 16 h ..... **3,30 € TVA c.** les 25 caractères (min. 4 l. = 13,20 €)

707 780 lecteurs **Gr. Vers l'Avenir (9 éditions Wallonie) + Passe-Partout (prov. du Hainaut occid.)** ..... Clôture : jeudi 9 h ..... **8,30 € TVA c.** les 25 caractères

2 391 010 lecteurs **Gr. Vers l'Avenir (9 éditions Wallonie) + Passe-Partout (Wallonie + Bruxelles)** ..... Clôture : jeudi 9 h ..... **31,30 € TVA c.** les 25 caractères

Vers l'Avenir (9 éditions Wallonie) = Vers l'avenir + l'avenir du Luxembourg + le jour + le courrier de l'Escaut + le courrier

Min. 100 caractères = 4 lignes — Par case : une lettre, un chiffre, une ponctuation ou un espace.

NB : Le journal se réserve le droit d'insérer l'annonce dans la rubrique la plus appropriée ou de refuser la parution d'une annonce pouvant nuire à l'esprit du journal ou de nature à choquer les lecteurs.

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

CP : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : .....

N° TVA : .....

❑ JE PAIE : ❑ COMPTANT ❑ CHEQUE ❑ CARTE DE CREDIT

❑ J'ATTENDS VOTRE VIREMENT

N° de carte : .....

Date de validité : ...../.....

Nom et prénom du titulaire : .....

Signature :

❑ 3,30 € X..... lignes de 25 caractères (min. 4 lignes) = ...€

❑ 8,30 € X..... lignes de 25 caractères = ...€

❑ 31,30 € X..... lignes de 25 caractères = ...€

SUPPLEMENTS

❑ Avec cadre : + 75 caractères = ...€

❑ Photo : + 100 caractères = ...€

❑ Ecrire au bureau du journal = ...€

❑ 1 sem. 6 € ❑ 2 sem. 12 € ❑ 3 sem. 18 €

❑ garder au bureau ❑ envoyer

Nombre de sem. de parution : ..... **TOTAL =** .....€

- 10% pour 2 semaines, - 20% pour 3 semaines

Frais administratifs de 2 € pour toute facture de moins de 25 €

TOTAL GENERAL = ...€

POUR L'ENVOI DE VOTRE ANNONCE, 3 POSSIBILITES DIFFERENTES :

Tél. au ***0800/99 008*** *ou par fax (appel gratuit)*

au ***070/22 34 11*** *ou par courrier (tarif zonal)*

Les Editions de l'Avenir
Route de Hannut, 38 - 5004 NAMUR

17-53275301-01

(c) LES EDITIONS DE L'AVENIR S.A. CE JOURNAL EST PROTEGE PAR LE DROIT D'AUTEUR. LA REPRODUCTION DE TOUT ELEMENT (TEXTE, PHOTO, INFOGRAPHIE), PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT, EST SOUMISE A AUTORISATION. TEL : +32 81/248.801 FAX : +32 81/222.840